

Réponse de la direction des RCE à l'Évaluation sommative du Programme de stages en recherche et développement industrielle (SRDI)

Contexte

Le Programme de stages en recherche et développement industrielle (SRDI) aide à répondre aux besoins du Canada en travailleurs hautement qualifiés. Il vise à donner l'occasion aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux d'acquérir une expérience utile de l'industrie en participant à des travaux pratiques dans le but d'apporter des solutions aux défis du secteur privé. Créé en 2007, le Programme de SRDI contribue à accroître la capacité en matière de sciences et de technologie des entreprises et crée de nouvelles occasions pour le personnel hautement qualifié. Il appuie des projets collaboratifs dans n'importe quelle discipline universitaire auxquels participent des étudiants des cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux, les professeurs qui dirigent leurs travaux de recherche et des partenaires industriels. À l'issue d'un concours, le Programme de SRDI finance les organismes bénéficiaires retenus à qui il incombe de jumeler des étudiants des cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux à des organismes d'accueil du secteur privé, où ils effectueront des stages de recherche.

Deux concours ont été tenus, un en 2008 et un en 2011. En 2008, Mitacs Inc. a été le seul organisme retenu, pour un programme de trois ans. En 2011, Mitacs Inc. et AUTO21 Inc. ont été sélectionnés comme organismes bénéficiaires dans le cadre du Programme de SRDI. Les résultats du concours 2011 ont été les suivants :

- Mitacs Inc. – programme Mitacs-Accélération – 850 stages par année pendant cinq ans.
- AUTO21 Inc. – programme Connexion Canada – 150 stages par année pendant cinq ans.

Cette évaluation, la première dont le programme fait l'objet, cible les activités mises en œuvre depuis son lancement, en 2007-2008, jusqu'en 2011-2012. À la suite d'un appel d'offres, on a retenu les services du cabinet Ference Weicker & Company Ltd pour réaliser l'évaluation sommative. Le rapport final portant sur les principaux aspects de cette évaluation – (1) la pertinence, (2) la mise en œuvre et (3) le rendement (efficacité, efficience et rentabilité) – a été soumis à l'approbation du Comité de direction des RCE en mars 2013.

Par la présente, la direction des RCE répond aux recommandations de cette évaluation sommative. Les réponses détaillées à chacune des recommandations sont présentées ci-dessous. Un sommaire et un plan des mesures proposées figurent au tableau 1.

Réponse de la direction des RCE

Commentaires généraux :

Tout en reconnaissant que cette évaluation sommative couvre seulement les premières années du Programme de SRDI, le Comité de direction des RCE estime qu'elle constitue une bonne analyse de l'information disponible et est d'accord avec les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport. L'évaluation a été réalisée selon le calendrier prévu dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et le Cadre de vérification axé sur les risques (CGRR-CVAR) établis en 2008 pour le Programme. Par conséquent, les données pour cette évaluation proviennent principalement des stages offerts par le programme Mitacs-Accélération, car le programme Connexion

Canada d'AUTO21 n'a commencé ses activités qu'en 2011-2012. Il est prévu que la prochaine évaluation sommative du Programme de SRDI sera basée sur des données provenant de ces deux programmes.

Recommandation n° 1 :

Le rôle du Programme de SRDI devrait faire l'objet d'un examen prospectif dans le contexte du financement global des stages et des autres mécanismes d'intégration en entreprise.

À ce jour, il y a peu de chevauchements entre le Programme de SRDI et les autres programmes d'intégration en entreprise. Toutefois, d'autres sources de financement fédérales ou provinciales auxquelles a accès Mitacs-Accélération permettent de financer des stages de suivi, ce qui pourrait donner lieu à un chevauchement entre Mitacs-Accélération et d'autres programmes même s'il n'y en a aucun entre le Programme de SRDI (où le financement se limite généralement à deux stages) et d'autres programmes. D'après les résultats de l'examen, on devrait envisager d'apporter des ajustements au besoin pour s'assurer que le Programme de SRDI est bien coordonné avec les autres sources de financement des organismes bénéficiaires et qu'il constitue un bon complément aux autres programmes d'intégration en milieu industriel.

L'examen devrait viser à définir clairement le rôle du Programme de SRDI par rapport aux autres sources de financement. Il bénéficierait de la participation active de sources de financement fédérales pour ces stages, mais on devrait à tout le moins solliciter la rétroaction de ces organismes. Toutes les ententes futures devraient définir plus explicitement le rôle attendu du financement des SRDI. Les exigences en matière de rapports annuels devraient être structurées de manière à permettre au Secrétariat des RCE de bien comprendre comment les fonds des SRDI ont été utilisés et concordent avec les états financiers du Programme de SRDI.

Réponse :

La direction souscrit à cette recommandation. Il convient de réaliser une étude prospective du Programme de SRDI afin de s'assurer que le programme est bien coordonné avec d'autres sources de financement, et qu'il est complémentaire aux autres programmes de stages industriels au Canada.

Mesure proposée :

Le Comité de direction des RCE planifiera, de concert avec Industrie Canada, un examen de la portée du Programme de SRDI et des autres programmes de stages au Canada. Cet examen pourrait être effectué par un organisme indépendant ou par un groupe de travail composé de représentants du gouvernement fédéral. Comme le prochain concours du Programme de SRDI est prévu pour janvier 2015, l'examen devrait être terminé d'ici septembre 2014 pour apporter des changements, le cas échéant, au Programme de SRDI et au prochain concours.

Recommandation n° 2 :

Le programme devrait continuer de surveiller si le recours à plus d'un organisme bénéficiaire est efficace et efficient et déterminer avant le prochain concours s'il y a lieu de maintenir le modèle en place, d'apporter des modifications au modèle de prestation faisant appel à plus d'un organisme ou de choisir un seul organisme bénéficiaire.

Comme le modèle de prestation faisant appel à plus d'un organisme bénéficiaire est en place depuis seulement un an, il faudra davantage de temps pour déterminer si les avantages possibles de cette formule (p. ex. élargissement de la portée du programme et possibilités d'évaluer le rendement par rapport à un point de référence, de comparer différentes approches et de mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons apprises) l'emportent sur les inconvénients éventuels (p. ex. confusion chez les intervenants, difficulté accrue d'établir une image de marque reconnaissable, chevauchement dans la promotion des programmes et accroissement des coûts indirects en raison des dés-économies d'échelle).

L'évaluation devrait comparer les avantages et les inconvénients du modèle actuel. À la lumière des résultats, il serait possible de peaufiner le processus de sélection et de financement des organismes bénéficiaires, les critères de sélection ainsi que les types d'organismes et les modèles de prestation admissibles aux subventions du Programme de SRDI. Si l'on décidait de maintenir le modèle faisant appel à plus d'un organisme bénéficiaire, il faudrait élaborer une stratégie de sensibilisation en bonne et due forme pour accroître le nombre de demandes reçues répondant aux conditions requises.

Réponse :

La direction souscrit à cette recommandation. Un processus compétitif afin de sélectionner les organismes bénéficiaires du programme favorise l'innovation, la créativité et permet à de nouveaux organismes de faire demande au programme. La direction considère qu'il est toutefois trop tôt pour déterminer les avantages et les inconvénients du modèle multi-organismes bénéficiaires actuel car ce modèle était en place seulement depuis un an lors de l'évaluation. La direction continuera de surveiller l'efficacité et l'efficience de ce modèle.

Mesure proposée :

Le Secrétariat des RCE continuera de surveiller le modèle multi-organismes bénéficiaires. Un processus de consultation sera développé afin de déterminer le modèle le plus efficace avant la fin du cycle de financement actuel.

Recommandation n° 3 :

Il faudrait réviser la stratégie de mesure du rendement et les exigences en matière de rapports de manière à améliorer l'utilité, l'exhaustivité et l'intégrité de l'information fournie et à faire en sorte que les données présentées annuellement par les organismes bénéficiaires permettent au Secrétariat des RCE de surveiller, d'évaluer et de présenter efficacement les résultats du Programme de SRDI et soient utiles pour les évaluations à venir.

Le système de production de rapports a fait l'objet d'améliorations, mais ce n'est pas suffisant. On doit encore améliorer l'exactitude, la validité et l'exhaustivité des données recueillies sur les participants, en

particulier établir une distinction plus nette entre les stagiaires, les périodes de stage, les demandes et les projets, commenter directement le rendement en fonction de modalités précises des ententes de financement (p. ex. le pourcentage de stagiaires n'ayant jamais participé au programme auparavant, d'organismes d'accueil n'y ayant pas participé au cours des deux années précédentes et de stagiaires ayant participé à plus de deux stages) et s'assurer que le sondage de fin de stage permet de recueillir des données adéquates pour mesurer les résultats immédiats et intermédiaires.

Les responsables du programme devraient établir des normes concernant la saisie, le stockage et la présentation des données par les organismes bénéficiaires pour s'assurer d'établir une distinction nette entre les stagiaires, les stages, les demandes et les projets, améliorer la production des rapports en fonction de modalités précises des ententes de financement, la qualité et l'intégrité des données recueillies sur les participants ainsi que l'utilité de l'information tirée du sondage de fin de stage et mieux harmoniser les résultats avec les besoins en information liés aux évaluations à venir. Il faudrait aussi déterminer clairement le nombre de sondages de fin de stage, le moment où ils seront menés et le contenu du questionnaire pour assurer la coordination entre les organismes bénéficiaires et une harmonisation avec la stratégie de mesure du rendement et les évaluations à venir. Au moment de réviser le système de mesure du rendement et les exigences en matière de rapports, il faudrait envisager de collaborer avec les organismes bénéficiaires et les autres sources de financement fédérales de programmes de stages afin d'harmoniser les exigences en matière de données, les procédures et les définitions aux fins de la production des rapports.

Réponse :

La direction souscrit à cette recommandation. Le cadre initial de la stratégie de mesure du rendement et ses modalités ont été élaborés au début du programme en 2008 et les rapports annuels ont été conçus sur la base de ce cadre initial. Des ajustements ont été apportés à la stratégie de mesure du rendement en 2010, mais il y a lieu d'améliorer encore la stratégie et les rapports annuels afin d'assurer comme il se doit l'exactitude des données et le suivi du programme.

Mesure proposée :

La stratégie de mesure du rendement et les modèles et les instructions pour la préparation des rapports annuels seront examinés et révisés afin de mieux refléter les besoins spécifiques du programme. En outre, elles seront assorties de normes à l'intention des organismes bénéficiaires concernant la saisie, le stockage et la présentation des données. Dans le cadre de cet examen, les indicateurs de rendement utilisés dans d'autres programmes de stages seront pris en compte. Par exemple, le Secrétariat des RCE comparera la stratégie de mesure du rendement du Programme de SRDI avec celle qui est en cours d'élaboration par Industrie Canada pour son soutien financier au programme Mitacs-Accélération, afin d'harmoniser les deux systèmes de rapport, le but étant d'alléger la charge de travail et les coûts et d'assurer une meilleure collecte des données.

Recommandation n° 4 :

Le Secrétariat des RCE devrait collaborer avec les organismes bénéficiaires afin de mieux comprendre les futurs coûts associés à la prestation du Programme de SRDI et, dans la mesure du possible, de trouver des façons de réduire graduellement ces coûts en proportion des dépenses totales.

Le Programme de SRDI entraîne des frais administratifs élevés. On souhaite réduire ces frais, tout en reconnaissant qu'une réduction unilatérale des frais admissibles pourrait faire baisser non seulement les dépenses administratives, mais aussi le nombre de stages et les résultats obtenus. Une légère diminution des frais administratifs (mais pas nécessairement de la contribution du Programme de SRDI au titre de ces frais en vertu du modèle en place) est à prévoir à mesure que le programme deviendra mieux connu et mieux établi. En vertu de l'entente de subvention actuellement en vigueur, les frais administratifs admissibles ne peuvent dépasser 25 % des dépenses totales, soit un pourcentage supérieur à celui de Mitacs-Accélération (21 % en 2011-2012). Les responsables du Programme de SRDI doivent mieux comprendre les frais administratifs engagés par les organismes bénéficiaires pour offrir les stages en général et les SRDI en particulier, et le niveau de frais administratifs qui est raisonnable pour offrir des stages en milieu industriel.

Le Programme de SRDI devrait travailler en collaboration avec les organismes bénéficiaires, et peut-être de concert avec les autres sources de financement fédérales de programmes de stages, afin d'examiner la structure de coûts actuelle et le rôle des différentes sources dans le financement des dépenses de fonctionnement, d'effectuer des analyses comparatives internes et externes, d'examiner les processus de développement commercial et d'administration, de mettre en évidence les pratiques exemplaires éventuelles et d'analyser les possibilités d'améliorer la promotion du programme et le développement commercial, de simplifier les processus, de favoriser les économies de coûts et de réaliser des gains d'efficacité. À la lumière de cette analyse, le programme devrait définir plus clairement le rôle des subventions du Programme de SRDI dans le financement des dépenses de fonctionnement des organismes bénéficiaires et, dans ce contexte, déterminer si le modèle de financement actuel des dépenses administratives, notamment la définition des dépenses admissibles et la formule de financement, est approprié.

Réponse :

La direction souscrit à cette recommandation. La valeur maximale des coûts administratifs admissibles du Programme de SRDI est de 25 % du montant total de la subvention de SRDI reçue par l'organisme bénéficiaire. Les deux organismes bénéficiaires ont fonctionné en deçà de ce pourcentage. Les coûts administratifs sont susceptibles de diminuer légèrement au fil du temps à mesure que l'on sera plus sensibilisé à ce sujet et que le programme évoluera. Il demeure toutefois nécessaire de mieux comprendre les coûts engagés par les organisations bénéficiaires pour élaborer et offrir des stages en général, en particulier les stages financés par le Programme de SRDI, et pour déterminer si les limites actuelles applicables aux coûts administratifs pour la réalisation du programme sont toujours raisonnables. Cette évaluation doit tenir compte du coût total de chaque stage (y compris les importants fonds de contrepartie fournis par le secteur privé et l'université), et établir des pourcentages équitables pour le fonctionnement du programme de stages. Par conséquent, nous évaluerons la nécessité de revoir la limite actuelle, ainsi que l'admissibilité des coûts administratifs.

Mesure proposée :

Le Secrétariat des RCE travaillera avec les organismes bénéficiaires à améliorer les rapports annuels sur les coûts de fonctionnement afin d'établir une meilleure distinction entre les coûts administratifs et les coûts de développement des affaires et le ratio de frais de fonctionnement pour le financement total alloué à chaque stagiaire du Programme de SRDI et les fonds de contrepartie. Le Secrétariat des RCE travaillera en collaboration avec Industrie Canada et, si possible, d'autres bailleurs de fonds fédéraux, afin de revoir la structure actuelle des coûts d'administration du Programme de SRDI, ainsi que le rôle des différentes sources de financement, dans le but d'appuyer le programme. L'examen commencera

cet été afin que les révisions puissent être intégrées dans le processus des rapports annuels de l'an prochain.

Contacts : Pour obtenir plus de renseignements sur les réponses de la direction du Programme, veuillez communiquer avec Lisa Drouillard, directrice adjointe, Secrétariat des RCE, ou Susan Morris, directrice, Division de l'évaluation, CRSNG-CRSH.

Résumé des réponses de la direction des RCE et des administrateurs du Programme de SRDI et plan d'action

Recommandation	En accord / désaccord	Mesure	Responsabilité	Calendrier
<i>Le rôle du Programme de SRDI devrait faire l'objet d'un examen prospectif dans le contexte du financement global des stages et des autres mécanismes d'intégration en entreprise.</i>	En accord	Le Comité de direction des RCE planifiera, de concert avec Industrie Canada, un examen de la portée du Programme de SRDI et d'autres programmes de stages au Canada.	Secrétariat des RCE et Industrie Canada	À terminer d'ici septembre 2014
<i>Le programme devrait continuer de surveiller si le recours à plus d'un organisme bénéficiaire est efficace et efficient et déterminer avant le prochain concours s'il y a lieu de maintenir le modèle en place, d'apporter des modifications au modèle de prestation faisant appel à plus d'un organisme ou de choisir un seul organisme bénéficiaire.</i>	En accord	Le Secrétariat des RCE continuera de surveiller le modèle multi-organismes bénéficiaires. Un processus de consultation sera développé fin de déterminer le modèle le plus efficace avant la fin du cycle de financement actuel.	Secrétariat des RCE	À terminer d'ici janvier 2015

Recommandation	En accord / désaccord	Mesure	Responsabilité	Calendrier
<p><i>Il faudrait réviser la stratégie de mesure du rendement et les exigences en matière de rapports de manière à améliorer l'utilité, l'exhaustivité et l'intégrité de l'information fournie et à faire en sorte que les données présentées annuellement par les organismes bénéficiaires permettent au Secrétariat des RCE de surveiller, d'évaluer et de présenter efficacement les résultats du Programme de SRDI et soient utiles pour les évaluations à venir.</i></p>	<p>En accord</p>	<p>La stratégie de mesure du rendement et les modèles et les instructions pour la préparation des rapports annuels seront examinés et révisés afin de mieux refléter les besoins spécifiques du programme. En outre, elles seront assorties de normes à l'intention des organismes bénéficiaires concernant la saisie, le stockage et la présentation des données. Dans le cadre de cet examen, le Secrétariat des RCE examinera les indicateurs de rendement utilisés dans d'autres programmes de stages.</p>	<p>Secrétariat des RCE avec l'appui de la Division de l'évaluation du CRSNG</p>	<p>À terminer d'ici mars 2014</p>

Recommandation	En accord / désaccord	Mesure	Responsabilité	Calendrier
<p><i>Le Secrétariat des RCE devrait collaborer avec les organismes bénéficiaires afin de mieux comprendre les futurs coûts associés à la prestation du Programme de SRDI et, dans la mesure du possible, de trouver des façons de réduire graduellement ces coûts en proportion des dépenses totales.</i></p>	<p>En accord</p>	<p>Le Secrétariat des RCE travaillera avec les organismes bénéficiaires à améliorer les rapports annuels sur les coûts de fonctionnement afin d'établir une meilleure distinction entre les coûts administratifs et les coûts de développement des affaires et le ratio de frais de fonctionnement pour le financement total alloué à chaque stagiaire du Programme de SRDI et les fonds de contrepartie. Le Secrétariat des RCE travaillera en collaboration avec Industrie Canada et, si possible, d'autres bailleurs de fonds fédéraux, afin de revoir la structure actuelle des coûts d'administration du Programme de SRDI, ainsi que le rôle des différentes sources de financement, dans le but d'appuyer le programme.</p>	<p>Secrétariat des RCE</p>	<p>Commencera en juin 2013 et sera terminée d'ici mars 2014</p>